

Avril 2015

Note socio-économique

# Quel est le salaire viable? Calcul pour Montréal et Québec en 2015

Cette note socio-économique a pour objectif de déterminer quel serait le salaire horaire viable pour que des travailleurs et travailleuses à faible revenu puissent élever adéquatement une famille, tout en se donnant la possibilité d'accéder éventuellement à un meilleur revenu. Dans cette note, nous dépeindrons le contexte sociohistorique où est apparu le concept du salaire viable. Ensuite, nous définirons et calculerons à quel niveau ce salaire devrait s'établir à Montréal et à Québec, tout en le situant par rapport au salaire minimum.

## Le concept de salaire viable

Le fait qu'il y ait des travailleurs et des travailleuses qui occupent des emplois à temps plein et qui ne gagnent pas assez pour vivre décemment pose problème. Plusieurs mouvements populaires sont nés afin de lutter contre ce phénomène. Récemment, ces mouvements ont, entre autres, revendiqué que les municipalités mettent en place des règlements exigeant des employeurs faisant affaire avec la municipalité qu'ils paient à leurs employé·e·s au minimum ce qu'ils appellent un «living wage», expression que nous traduisons par salaire viable. Par exemple, la municipalité de New Westminster<sup>1</sup> en Colombie-Britannique, qui est la première municipalité au Canada à avoir adopté des lois de salaire viable, exige de tous ses sous-traitants et de ses partenaires qu'ils paient à leurs employé·e·s un salaire viable (20,10\$ par heure en 2014). La municipalité va aussi, bien sûr, payer ses employés au moins ce salaire. Certaines villes aux États-Unis exigent que tous les employeurs qui

opèrent dans la municipalité, et non seulement ceux qui font directement affaire avec la ville, paient au moins le salaire viable à leurs employés.

Un salaire viable, selon l'historien Lawrence Glickman, est «un niveau de salaire qui permet aux travailleurs de supporter leurs familles, d'être dignes et d'avoir les moyens et la possibilité de participer à la vie civique<sup>2</sup>». En somme, il s'agit de permettre qu'un·e salarié·e à temps plein soit en mesure de gagner assez d'argent pour subvenir aux besoins de base de sa famille, tout en se donnant la possibilité d'accéder éventuellement à un meilleur revenu.

Les seuils de revenu visés par un salaire viable sont distincts des seuils de revenu de subsistance et des seuils de pauvreté. Le seuil de subsistance représente un niveau de revenu avec lequel chaque salarié·e ne reçoit que le strict minimum pour faire survivre sa famille. Le salaire viable doit permettre de dépasser le niveau de la stricte survie.

Comme le calcul du salaire viable se base sur les dépenses réelles nécessaires pour vivre dignement et sur les revenus réels (après impôts et transferts) selon les caractéristiques des ménages, il peut et doit s'adapter à chaque localité.

Cela dit, il est important de distinguer le salaire minimum du salaire viable. Sur le plan légal, le salaire minimum est le montant minimum légal que l'employeur doit verser à son employé·e·s. Historiquement, le niveau du salaire minimum a été fixé par les gouvernements selon plusieurs critères. La nécessité que le salaire minimum assure un niveau de vie décent fait depuis longtemps partie des critères réclamés, mais il est souvent mis en opposition avec ceux de la compétitivité des entreprises ou la crainte de freiner la création d'emploi.

Dans cette note, nous prendrons en compte les dépenses et revenus réels de trois types de ménages habitant dans les villes de Montréal et de Québec. Établir le niveau du salaire viable permet aussi aux salarié·e·s d'évaluer l'équité de leur salaire par rapport aux emplois qu'ils occupent<sup>3</sup>. Autrement dit, chiffrer le salaire viable d'une localité permet aux salarié·e·s de voir s'ils et elles reçoivent un salaire qui permet de vivre dignement en échange de leur travail.

## HISTORIQUE DU SALAIRE VIALBLE

Bien que la revendication d'un salaire minimum qui permette de vivre dans la dignité représente une revendication traditionnelle du mouvement ouvrier, le concept spécifique du «living wage», ou salaire viable, a pris forme aux États-Unis. Dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les syndicats étatsuniens revendiquaient des salaires supérieurs au minimum permettant à une famille de survivre. En 1906, un prêtre catholique, John A. Ryan, a publié un livre intitulé «A Living Wage», dans lequel il défendait l'idée que tout individu qui travaillait devait gagner suffisamment d'argent pour subvenir aux

besoins de sa famille. Le 16 juin 1933, dans sa déclaration sur le National Industrial Recovery Act, Franklin D. Roosevelt affirmait qu'une entreprise dont l'existence dépendait du fait qu'elle offre des salaires non viables à ses employé·e·s ne devrait pas conserver le droit d'opérer aux États-Unis<sup>4</sup>. Cependant, ce n'est que dans les années 1990 que le concept de «living wage» a été mis de l'avant comme revendication sociale.

Le politologue Owen Levin-Waldman rappelle que ce mouvement de revendication est apparu aux États-Unis à la suite de la perte de valeur réelle du salaire minimum fédéral dans les années 1970<sup>5</sup>. Cela a eu pour effet de plonger dans la pauvreté plusieurs familles de salarié·e·s. Jusqu'en 1979, une personne qui était à la tête d'un ménage monoparental avec deux enfants et qui travaillait 40 heures par semaine, 50 semaines par année, avait un revenu moyen situé légèrement au-dessus (104,3 %) du seuil de la pauvreté<sup>6</sup>. En 1989, pour le même cas de figure, il était question d'un revenu à 70,5 % du seuil de la pauvreté, ce qui signifiait un manque à gagner de 29,5 %. Même après une augmentation significative du salaire minimum fédéral en 1997, ce salaire était encore à 78,1 % du seuil de la pauvreté<sup>7</sup>.

Ajoutons à ce portrait les nombreuses réformes de type néolibéral qui eurent comme effet, en raison des privatisations, de l'augmentation du recours à la sous-traitance et de la plus grande exposition du marché de l'emploi à la concurrence provenant de pays à bas salaire, d'exercer une pression à la baisse sur la qualité des emplois. C'est cette dégradation et cette précarisation du marché du travail qui, aux États-Unis, amena différents groupes sociaux à revendiquer l'instauration d'un salaire viable. En 2007, on recensait environ 140 municipalités ayant adopté des règlements municipaux pour un salaire viable aux États-Unis<sup>8</sup>.

#### LE SALAIRE VIABLE AU QUÉBEC ET AU CANADA

Les premiers salaires minimums adoptés au Canada, à la suite de la Grève générale de Winnipeg en 1919, répondaient plutôt à une logique paternaliste. En effet, ils visaient à assurer un salaire d'appoint minimal pour les femmes et les enfants actifs en invoquant la nécessité de «protéger de l'exploitation éhontée une main-d'œuvre incapable de se défendre seule et de s'organiser». À l'époque, syndicats et employeurs considéraient encore que les travailleurs masculins étaient en mesure de négocier librement des salaires nécessaires pour faire vivre une famille. Les syndicats ne souhaitaient pas dépendre des politiciens pour voir les salaires augmenter, préférant miser sur la construction d'un rapport de force.

En 1925, la Colombie-Britannique proclamait le premier salaire minimum pour hommes au pays. Au Québec, la Loi sur le salaire raisonnable de 1937 décrétait les premiers salaires minima qui touchaient autant les femmes que les hommes, mais à des taux différenciés. Cette volonté affirmée de l'État

d'intervenir dans les relations de travail était l'une des réformes apportées à la suite de la Grande crise et allait être renforcée par la planification économique rendue nécessaire par la Seconde Guerre mondiale.

La méfiance des syndicats vis-à-vis le salaire minimum a perduré jusqu'aux années 1970. Le constat douloureux des obstacles législatifs et organisationnels qui rendaient quasi impossible l'organisation de l'ensemble des employé·e·s, et particulièrement des plus exploité·e·s, limitait la portée du principe syndical «ne comptons que sur nos propres moyens<sup>9</sup>». Il devenait donc primordial de garantir des conditions minimales à celles et ceux qui n'avaient pas accès au droit à l'organisation<sup>10</sup>. C'est à partir de cette époque que, sans utiliser le concept de salaire viable, l'organisme Au bas de l'échelle<sup>11</sup> et un ensemble de groupes communautaires, féministes et syndicaux regroupés autour du Front de défense des non syndiqués<sup>12</sup>, ont réclamé que le salaire minimum du Québec soit déterminé de manière à assurer une sortie de pauvreté des travailleurs et travailleuses<sup>13</sup>.

Au Canada, le Centre canadien de politiques alternatives (CCPA) parle régulièrement du «living wage» dans ses publications<sup>14</sup>. Des mouvements populaires pour un salaire viable sont en cours à Ottawa, Waterloo, Calgary, Victoria et Vancouver.

#### QUI SONT EXACTEMENT LES SALARIÉ·E·S AU SALAIRE MINIMUM ?

On associe souvent emploi au salaire minimum et travaux pour étudiant·e·s. Dans cette optique, l'étudiant·e est censé·e travailler à temps partiel jusqu'au jour où son diplôme lui permettra d'accéder à un meilleur emploi et à un meilleur salaire. Bien qu'il soit vrai que des étudiant·e·s occupent des emplois au salaire minimum, une bonne part de la force de travail rémunérée à ce taux n'est pas constituée d'étudiant·e·s.

Selon l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), en 2012, 50 % des employé·e·s recevant le salaire minimum ne sont pas aux études<sup>15</sup>. En regardant le **Tableau 1**, nous constatons qu'une proportion importante de cette force de travail est constituée de femmes. La majorité de ces personnes ont plus de 25 ans et une proportion significative d'entre elles possèdent déjà un diplôme d'études postsecondaires.

Ces employé·e·s dépendent donc clairement de leur emploi au salaire minimum pour vivre. L'ISQ fait une corrélation directe avec le fait que plus ces salarié·e·s sont âgés, plus ils et elles ont tendance à travailler un grand nombre d'heures<sup>16</sup>. Difficile donc de soutenir le mythe voulant que le travail au salaire minimum soit pour tous et toutes une réalité passagère.

Les banques alimentaires du Québec soulignent dans leur rapport socioéconomique annuel (*Bilan-Faim*<sup>17</sup>) qu'il y a une augmentation à chaque année des demandes aux banques alimentaires venant de ménages ayant un emploi. D'année en année, le nombre de l'ensemble des demandes augmente.

En 2011, 9,4 % des demandes venaient de ménages occupant au moins un emploi. En 2014, ces demandes ont augmenté de 16 % et représentent maintenant 10,9 % du total<sup>18</sup>.

À la précarité économique entraînée par le bas niveau du salaire minimum s'ajoute souvent une précarité d'emploi liée à l'explosion du travail atypique. On définit le travail atypique comme une situation dans laquelle le travailleur ou la travailleuse est en situation de travail à temps partiel, temporaire, à son propre compte (travailleur et travailleuse autonomes), via une agence de location de main-d'œuvre, en cumul d'emplois ou sans possibilités d'avancement<sup>19</sup>.

La transition durant les dernières années vers un mode de gestion qui permet plus de flexibilité pour les employeurs a donné lieu à une explosion du travail atypique, tant au Québec que dans d'autres économies développées<sup>20</sup>. Si en 1976, la part du marché du travail pour les emplois atypiques était de 16,7 %, cette part atteignait, en 2012, 38,1 %<sup>21</sup> selon Mircea Vultur et Jean Bernier.

C'est donc dans l'optique de penser un revers de la médaille à l'exclusion due à la pauvreté et à la précarité que nous allons nous pencher sur le calcul d'un salaire viable dans un travail stable.

**TABLEAU 1 Répartition des personnes salariées non aux études selon certaines caractéristiques, Québec, 2012, en %**

	Rémunérées au salaire minimum
<b>Sexe</b>	
Hommes	39,1
Femmes	60,9
<b>Âge</b>	
15-24 ans	38,4
25 ans et +	61,8
<b>Scolarité</b>	
DES ou moins	48,1
Diplôme d'études postesecondaires	51,9

**Source** Institut de la Statistique du Québec, <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/remuneration-horaire-hebdomadaire/pouvoir-achat-salaire-minimum.pdf>

## Méthodologie du calcul du salaire viable

Chiffrer un salaire viable renvoie à la question suivante : dans un contexte particulier de transfert fiscal et face à un panier de dépenses qui est propre à sa situation géographique et aux

normes sociales de sa localité, combien une personne travaillant à temps plein doit-elle gagner par heure pour être en mesure de participer à la vie politique, économique, sociale et culturelle de sa communauté? Implicitement, le fait de chiffrer un salaire viable permet de tracer une ligne entre l'exclusion et l'inclusion économique et sociale.

Le cadre théorique que nous avons utilisé pour faire le calcul du salaire viable est fortement inspiré du travail de Hugh Mackenzie et de Jim Stanford<sup>22</sup>. En 2008, ces derniers ont calculé le salaire viable pour Toronto. En termes de méthodologie, ils ont d'abord conduit des entrevues de groupe afin d'évaluer les besoins des ménages, pour ensuite évaluer leur panier de dépenses sur une base annuelle. Après évaluation de leur méthode de recherche, nous constatons que les dépenses évaluées par Stanford et Mackenzie reflètent les besoins des ménages à Québec et à Montréal en 2015. C'est à partir de leur grille que nous allons amorcer notre étude de cas et déterminer le coût d'un panier de consommation sur un an en 2015 pour un ménage de quatre personnes à Montréal et à Québec.

Puisqu'un salaire viable est quelque chose qui doit forcément se calculer dans une localité et par rapport à une situation particulière, un très grand nombre de scénarios peuvent être mis de l'avant. Il y a autant de salaires viables calculables au Québec qu'il y a de municipalités et de situations. Faute d'espace et de temps, nous nous limiterons dans cette note aux calculs concernant deux localités, c'est-à-dire les Régions métropolitaines de recensement (RMR) de Montréal et de Québec. Nous allons aussi nous limiter au calcul de trois situations : la famille constituée de deux parents et de deux enfants en centre de la petite enfance (CPE), une famille monoparentale avec un enfant en CPE et le ménage constitué d'une personne seule. Dans cette note, nous allons inclure en détail les calculs des ménages de quatre personnes à Montréal et à Québec dans les **Tableaux 2 et 3**. Nous retrouverons en détail les calculs pour les autres types de ménages sur le site web de l'IRIS (voir les annexes 2 à 5).

Penser un panier de consommation qui permet une vie digne fait forcément référence à des normes sociales et culturelles. Les attentes d'une société changent avec le temps. Par exemple, il y a 15 ans, nous n'aurions pas inclus l'internet ou un téléphone cellulaire dans notre panier. Depuis, les temps ont changé. L'internet est devenu une nécessité pour tout ménage qui veut socialiser, faire des envois de CV ou mener des recherches liées à des études. Les courriels et les réseaux sociaux font partie de nos vies au même titre que le téléphone à ligne fixe était un incontournable il y a 20 ans. Ces remarques valent également pour le téléphone cellulaire. Bien qu'un plan de téléphone cellulaire haut de gamme avec internet et appels illimités soit un luxe lorsque nous avons une ligne fixe, il est attendu d'une personne qu'elle soit facilement joignable par bon nombre d'employeurs. En ce sens, nous avons inclus dans

notre panier de consommation un téléphone cellulaire payable à la minute avec un budget de 15 \$ par mois.

Nous basons alors notre panier de consommation sur différentes sources. Ces sources sont des publications de l'Institut de la statistique du Québec, d'autres de Statistique Canada, des sondages sur les dépenses des consommateurs et, dans certains cas, les fournisseurs directs de certains biens de consommation nécessaires pour vivre à Montréal ou à Québec. Les détails de la méthodologie et des sources de données utilisées sont expliqués en Annexe 1 de la présente note.

### CALCUL DES DÉPENSES NÉCESSAIRES POUR VIVRE DIGNEMENT

L'examen de l'ensemble des dépenses nécessaires pour qu'une famille de quatre puisse vivre décemment sur l'île de Montréal démontre qu'il lui faut un revenu disponible de 51 083,27 \$, comme l'illustre le **Tableau 2**.

Comme le salaire viable est calculé de manière locale, le chiffre qui ressort pour une famille de quatre à Québec est différent. Pour vivre dignement, un ménage y a besoin d'un revenu net de 51 107,27 \$ pour 2015. Nous avons donc calculé un revenu brut de 55 630 \$. Après impôts et différentes prestations, il reste 51 116 \$ dans les coffres de la famille de Québec, comme l'illustre le **Tableau 3**.

Le calcul n'est pas le même pour d'autres situations. Pour la personne monoparentale, nous avons ajusté le panier de dépenses en conséquence et enlevé la voiture puisqu'il est plus facile de se déplacer avec un seul enfant. Tout comme pour la famille de quatre, nous avons retenu un appartement à deux chambres à coucher. Le coût de la vie en 2015 pour une famille monoparentale s'avère de 33 053,90 \$ à Québec ainsi qu'à Montréal.

Pour une personne seule, nous n'avons pas non plus mis de voiture dans le panier de dépenses. Nous avons réduit les coûts en calculant un appartement avec une seule chambre à coucher. Et, bien sûr, nous avons réduit les dépenses pour qu'elles soient à l'échelle d'une seule personne, avec les mêmes références que nous avons pour le panier de dépenses d'un ménage de quatre. Pour vivre à Montréal, en tant que personne seule, il faut un revenu disponible de 24 532 \$ alors qu'à Québec, il faut 24 067 \$. On peut consulter le détail de ces paniers de dépenses en annexe.

Évidemment, nos calculs se basent sur des cas de figure. Dans la réalité il y a d'innombrables types de familles et de ménages. Certaines familles auront plus d'enfants, d'autres moins. Certains ménages ne comptent que sur un seul salaire. Certaines personnes sont des aidantes naturels qui prennent soin de personnes âgées. La pluralité des situations de ménages ne fait que confirmer que, même si tous les employeurs offraient un salaire viable dans leur communauté, des services publics et des programmes sociaux seraient encore nécessaires afin de répondre aux besoins particuliers.

**TABLEAU 2 Panier de dépenses et salaire viable pour une famille de quatre, Montréal, 2015, en \$**

<b>Dépenses</b>		
Nourriture	189/semaine	9 864
Vêtements et chaussures		3 380
<b>Habitation</b>		
Loyer (appartement, 2 chambres à coucher)	749/mois	8 988
Électricité	135/mois	1 629
Téléphone	50/mois	600
Assurances	20/mois	240
Internet	55/mois	660
Câblodiffuseur	38/mois	456
<b>Transport</b>		
Véhicule		6 278
Transport en commun	82/mois	984
<b>Autres</b>		
Vacances en famille (une fois par année, 2 semaines)		2 000
Sortie mensuelle au restaurant en famille avec une activité	29/semaine	1 500
Meubles, équipement de cuisine, literie et autres		1 314
Soins personnels		900
Frais de garde en CPE		4 160
Éducation		2 000
Contingence		2 000
Livres et papeterie		600
Médicaments et soins de santé		2 030
Autres services	29/semaine	1 500
<b>Coût de la vie pour un an</b>		<b>51 083,27</b>

**Source** Calculs de l'IRIS

**TABLEAU 3** Panier de dépenses et salaire viable pour une famille de quatre, Québec, 2015, en \$

<b>Dépenses</b>		
Nourriture	189/semaine	9 864
Vêtements et chaussures		3 380
<b>Habitation</b>		
Loyer (appartement, 2 chambres à coucher)	775/mois	9 300
Électricité		1 629,02
Téléphone	50/mois	600
Assurances		240
Internet		660
Câblodiffuseur		456
<b>Transport</b>		
Véhicule		6 179,25*
Transport en commun	81,25/mois	975*
<b>Autres</b>		
Vacances en famille (une fois par année, 2 semaines)		2 000
Sortie mensuelle au restaurant en famille avec une activité	135/mois	1 620*
Meubles, équipement de cuisine, literie et autres		1 314
Soins personnels		900
Frais de garde en CPE		4 160
Éducation		1 700*
Contingence		2 000
Livres et papeterie		600
Médicaments et soins de santé		2 030
Autres services	29/semaine	1 500
<b>Coût de la vie pour un an</b>		<b>51 107,27</b>

\*Différence de dépenses par rapport à Montréal

Source : Calculs de l'IRIS

### UN SALAIRE MINIMUM INSUFFISANT

D'une manière ou d'une autre, une famille de quatre a donc besoin de gagner un revenu brut de 55 566 \$ en 2015 pour vivre

dignement à Montréal. Après toutes les prestations<sup>23</sup> et déductions applicables, il lui reste 51 082 \$, ce qui correspond au montant nécessaire pour vivre. Deux personnes travaillant au salaire minimum peuvent-elles atteindre ce seuil? En regardant le **Tableau 4**, nous constatons que ce n'est pas le cas et qu'il y a un manque à gagner pour atteindre ce seuil.

**TABLEAU 4** Revenu disponible pour ménage de quatre composé de deux employé·e·s à temps plein au salaire minimum et coût de la vie pour ce type de ménage, Montréal, Québec, en \$

Coût pour vivre une année pour une famille de 4 à Montréal	51 083
Coût pour vivre une année pour une famille de 4 à Québec	51 107
<b>Revenu (famille de 4 composée de 2 salarié·e·s)</b>	
Salaire minimum	10,55
Revenu brut du ménage	41 145
PLUS transferts, prestations gouvernementales et crédits d'impôts	11 533
MOINS cotisations et impôts	7 042
Revenu disponible	45 636

Source : Calculs de l'IRIS

Une personne seule travaillant au salaire minimum à temps plein (37,5 heures par semaine) à 10,55 \$ par heure aura un revenu disponible après cotisations, impôts et crédits d'impôts de 18 749 \$ par an. Si la personne est à la tête d'une famille monoparentale avec un enfant, après impôts, cotisations et prestations gouvernementales, aura un revenu net de 30 541 \$ par an. Et dans le cas d'un ménage de quatre, avec les mêmes calculs et si les deux parents travaillent au salaire minimum à temps plein, ce ménage aura un revenu disponible de 45 636 \$ par an. Dans les trois scénarios, il y aura un manque à gagner par rapport au panier de consommation annuel établi afin d'empêcher l'exclusion et de permettre une certaine mobilité sociale. Dans la réalité donc, les ménages vivant avec le salaire minimum doivent faire des choix impossibles entre, par exemple, se vêtir, se loger et se nourrir convenablement et étudier. L'écart qu'ils ont à combler, comme nous le voyons dans le **Tableau 5**, les force à prendre des décisions déchirantes.

Dans tous les cas de figure dépeints au **Tableau 5**, le salaire minimum ne permet pas à un ménage, peu importe sa situation, de sortir de la pauvreté. Le salaire minimum permet seulement de vivre en faisant des choix déchirants. Il est question de survie et rien de plus, ce qui force les familles qui travaillent au salaire minimum à couper sur l'essentiel en raison d'un manque de ressources. Cela plonge les employé·e·s au salaire minimum dans le cercle vicieux de l'endettement et des banques alimentaires.

**TABEAU 5 Comparaison salaire minimum et coût de la vie, en \$**

	Revenu annuel avec un salaire à 10,55\$ par heure à temps plein après impôts, prestations gouvernementales, cotisations et crédits	Coût minimal pour vivre dignement une année	Écart
Famille de 4 à Montréal, 2 salaires temps plein	45 636	51 083	-5 447
Famille de 4 à Québec, 2 salaires temps plein	45 636	51 107	-5 471
Famille monoparentale à Montréal, 1 salaire temps plein	30 541	33 053	-2 512
Famille monoparentale à Québec, 1 salaire temps plein	30 541	33 056	-2 515
Personne seule à Montréal, 1 salaire temps plein	18 749	24 532	-5 783
Personne seule à Québec, 1 salaire temps plein	18 749	24 067	-5 318

Source : Calculs de l'IRIS

#### CALCUL D'UN SALAIRE VIABLE

En considérant tous les crédits d'impôts et toutes les prestations gouvernementales, nous sommes arrivés au constat qu'un ménage de quatre a besoin d'un revenu net de 51 083,27 \$ pour vivre à Montréal en 2015. Pour en arriver à ce montant, les deux adultes du ménage doivent travailler à temps plein (37,5 heures par semaine) à un salaire horaire avant impôts de 14,25 \$ et de 14,26 \$ par heure s'ils habitent à Québec. On peut voir les résultats de notre calcul pour un ménage de quatre en regardant les **Tableaux 6 et 7**.

Insistons, cependant, sur le fait que le salaire viable variera d'une situation de ménage à une autre. Par exemple, dans le cas des mères monoparentales avec un enfant de quatre ans, nous sommes arrivés à un salaire horaire viable de 13,44 \$ par heure à Montréal et à Québec, ce qui est moins que celui d'une famille de quatre. Une personne seule à Montréal, par contre, devra gagner 15,38 \$ par heure. Si une personne seule habite à Québec, elle devra gagner 15 \$ par heure pour atteindre un salaire viable. Il est possible de consulter le détail de nos calculs pour les salaires viables pour personnes monoparentales et personnes seules en annexe.

En prenant en considération les différentes prestations, crédits d'impôts, cotisations et primes qui donnent un revenu net de 33 053 \$, une famille monoparentale a besoin de gagner un salaire brut de 26 225 \$. Considérant la difficulté d'être le chef d'une famille monoparentale, il nous apparaît évident que les prestations et crédits qui aident ces familles sont les bienvenus. Il reste, cependant, qu'une famille monoparentale au salaire minimum n'arrive pas à ce montant de 26 225 \$. Elle encourt toujours un manque à gagner.

**TABEAU 6 Calcul de salaire horaire viable pour famille de quatre à partir du revenu brut d'un ménage à deux emplois à temps plein, Montréal, en \$**

Coût de la vie sur un an pour une famille de 4	51 083,27
Revenu brut du ménage	55 566
PLUS Crédits d'impôts et transferts gouvernementaux	8 137
MOINS Impôts sur le revenu des particuliers (provincial et fédéral)	7 602
MOINS Cotisations	5 019
Revenu disponible	51 082
Salaire horaire viable	14,25

Source : Calculs de l'IRIS

**TABEAU 7 Calcul de salaire horaire viable pour famille de quatre à partir du revenu brut d'un ménage à deux emplois à temps plein, Québec, en \$**

Coût de la vie sur un an pour une famille de 4	51 107
Revenu brut du ménage	55 630
PLUS Crédits d'impôts et transferts gouvernementaux	8 128
MOINS Impôts sur le revenu des particuliers (provincial et fédéral)	7 619
MOINS Cotisations	5 023
Revenu disponible	51 116
Salaire horaire viable	14,26

Source : Calculs de l'IRIS

Le **Tableau 8** est un récapitulatif qui permet de bien visualiser le salaire horaire viable pour chaque situation que nous avons examinée dans les deux localités retenues. Nous arrivons donc à la conclusion que dans tous les cas de figure, il y a un manque à rattraper, et ce, malgré la hausse imminente du salaire minimum à 10,55 \$ par heure.

**TABLEAU 8 Salaire horaire viable par type de ménage et localité, écart avec le salaire minimum à la suite de l'augmentation du 1<sup>er</sup> mai 2015, en \$**

Type et localité du ménage	Salaire viable/heure	Écart avec salaire minimum/heure
Couple avec deux enfants, Montréal	14,25	-3,70
Couple avec deux enfants, Québec	14,26	-3,71
Famille monoparentale avec un enfant, Montréal	13,44	-2,89
Famille monoparentale avec un enfant, Québec	13,44	-2,89
Personne seule, Montréal	15,38	-4,83
Personne seule, Québec	15,00	-4,45

**Source** Calculs de l'IRIS

Il va de soi qu'un salaire horaire viable ne peut être fonctionnel que si le travailleur ou la travailleuse arrive à occuper un emploi 37,5 heures par semaine. Or, dans l'état actuel des choses, certains employeurs préfèrent engager des employé·e·s à temps partiel, soit par manque de capital, soit pour tirer plus de profit de la force de travail achetée. Soulignons qu'au cours de la décennie 2003-2013, l'emploi à temps partiel a augmenté à un rythme supérieur (+ 15,4 %) à celui de l'emploi à temps plein (+ 10,5 %) au Québec<sup>24</sup>. Entre 1976 et 2013, la part d'emplois à temps partiel a plus que doublé, passant de 9 % à 19,2 % de la part du marché de l'emploi<sup>25</sup>.

#### RÔLE DES TRANSFERTS ET DES CRÉDITS D'IMPÔTS

L'économiste François Aubry souligne qu'on peut atteindre le salaire viable de quatre manières : en augmentant les salaires versés par les employeurs, en haussant les avantages sociaux offerts aux salarié·e·s, en améliorant les services publics ou en augmentant les transferts gouvernementaux vers les individus<sup>26</sup>. Ainsi, dans une localité où les services sont quasi inexistantes, le salaire viable sera plus élevé. Par exemple, dans un endroit où il n'y a pas de système de santé public ou de garderies subventionnées, le travailleur ou la travailleuse devra garder une partie de ce qu'il ou elle gagne pour défrayer son assurance-maladie et les frais de garde de son ou de ses enfants.

Si l'OCDE et plusieurs économistes néoclassiques considèrent que les aides gouvernementales pour les travailleurs pauvres constituent une meilleure solution à la pauvreté que l'augmentation du salaire minimum, plusieurs considèrent que cette aide s'agit d'une forme de subvention aux entreprises. Sans trancher le débat, nos calculs démontrent clairement que les transferts gouvernementaux et les crédits d'impôts viennent réduire considérablement le niveau de salaire que doit verser un employeur afin que son personnel puisse avoir un niveau de vie décent. En témoignent les nombreux transferts et crédits qui aident la personne monoparentale à survivre dans une situation sociale difficile. En effet, si l'on éliminait les crédits liés aux enfants et le crédit de solidarité, il faudrait que le salaire viable soit à 17 \$ par heure pour les couples de Montréal et de Québec; il devrait atteindre 23,45 \$ par heure pour les personnes en ménage monoparental, et enfin 16,06 \$ par heure pour les personnes seules vivant à Montréal et 15,68 \$ par heure pour celles résidant à Québec<sup>27</sup>.

Cette note ne fait donc qu'amorcer l'examen d'un problème crucial quant à la rémunération des travailleurs et travailleuses pauvres. Elle ne prétend pas à un examen exhaustif du dossier.

#### Conclusion

En somme, dans le cadre de cette note socio-économique, nous avons vu ce qu'est un salaire viable : c'est une rémunération horaire qui permet à des travailleurs et travailleuses de vivre de manière décente, tout en se donnant la possibilité d'accéder éventuellement à une meilleure situation économique. Nous avons aussi vu la pertinence d'étudier le salaire viable dans un contexte où les emplois à temps plein se raréfient et le travail atypique et le travail précaire sont devenus des phénomènes socio-économiques de plus en plus importants. Finalement, nous avons calculé le salaire horaire viable selon différentes situations de ménages et par rapport à deux localités : Québec et Montréal. Pour une personne seule vivant à Montréal, un salaire horaire de 15,38 \$ par heure est nécessaire alors que pour une famille de quatre à Québec, chaque adulte doit gagner au moins 14,26 \$ par heure. Dans tous les cas, nous notons un manque à gagner par rapport au salaire minimum de 10,55 \$ par heure pour l'atteinte de conditions de vie décentes.

Le calcul du salaire viable par heure ne fait que mettre en lumière le réel enjeu ici. L'enjeu fondamental de ce calcul, ce n'est pas tant combien le travailleur ou la travailleuse doit gagner de l'heure pour assurer sa simple survie, mais bien combien il lui faut pour vivre dignement et de façon durable. Un aspect que nous n'avons pas pris en considération est le temps : il nous semble évident qu'une vie digne en est une dans laquelle la majorité du temps actif de la personne ne sert pas qu'à payer des factures. Le fait de pouvoir passer du temps

avec ceux et celles qui nous sont chers fait aussi partie d'une vie digne.

Il nous semble évident qu'en examinant la question de la rémunération des travailleurs et des travailleuses, il devient important de penser la question de la réduction du temps de travail. Nous vivons dans une époque où l'automatisation de la production et l'informatisation rendent le travail d'autant plus efficace. Les avancées technologiques ont permis une efficacité et une productivité jamais vues dans l'histoire de l'humanité. Pourtant, les salaires des travailleurs et des travailleuses stagnent<sup>28</sup>. Il est donc sans doute intéressant, et même urgent, de repenser les paramètres du salaire et du temps de travail, surtout lorsque nous considérons qu'il y a du rattrapage<sup>29</sup> à faire dans le partage des gains de productivité que nos sociétés ont connus dans les dernières décennies. L'obsession à l'égard de la croissance du PIB fait souvent oublier le véritable objectif du progrès économique : offrir une meilleure qualité de vie à tous et à toutes et construire une société plus juste, solidaire et épanouie.

**Philippe Hurteau et Minh Nguyen,  
chercheurs à l'IRIS**

## Notes

- 1 « New Westminster, Living wage employer », New Westminster, [http://www.newwestcity.ca/business/living\\_wage\\_employer/living-wage-policy-and-declaration](http://www.newwestcity.ca/business/living_wage_employer/living-wage-policy-and-declaration) (consulté le 1<sup>er</sup> avril 2015).
- 2 Traduction libre de : « It's a wage level that offers workers the ability to support families, to maintain self respect and to have both the means and the leisure to participate in the civic life of the Nation », dans Lawrence B. GLICKMAN, *A Living Wage : American Workers and the Making of Consumer Society*, New York, Cornell University Press, 1997, p. 66.
- 3 Amanda HOLPUCH, « Fast food and other minimum-wage workers protest in major cities over pay », *The Guardian*, 4 décembre 2014, <http://www.theguardian.com/us-news/2014/dec/04/us-minimum-wage-workers-protest-across-the-us-for-higher-pay>
- 4 Traduction libre de « It seems to me to be equally plain that no business which depends for existence on paying less than living wages to its workers has any right to continue in this country. By "business" I mean the whole commerce as well as the whole industry; by workers I mean all workers, the white collar class as well as the men in overalls; and by living wages I mean more than a bare subsistence level – I mean wages of decent living », dans Franklin D. ROOSEVELT, *Statement on the National Industrial Recovery Act*, FDR Presidential Library and Museum, <http://docs.fdrlibrary.marist.edu/odnirast.html>
- 5 Owen M LEVIN-WALDMAN, *The Political Economy of the Living Wage : A Study of Four Cities*, New York, ME Sharpe, 2005, p. 28-29.
- 6 *Ibid.*
- 7 François AUBRY, *Le living wage aux États-Unis et au Canada, un mouvement pour un salaire minimum convenable*, CRÉ, Forum régional sur le développement social, septembre 2010, p. 14, <http://credemontreal.qc.ca/wp-content/uploads/2012/02/20100901-Living-Wage.pdf>
- 8 *Ibid.*, p. 15.
- 9 « Un premier salaire minimum mais pour les femmes seulement », Ministère du Travail du Québec, [https://www.travail.gouv.qc.ca/a\\_propos/histoire/capsules\\_historiques/un\\_premier\\_salaire\\_minimum\\_mais\\_pour\\_les\\_femmes\\_seulement.html](https://www.travail.gouv.qc.ca/a_propos/histoire/capsules_historiques/un_premier_salaire_minimum_mais_pour_les_femmes_seulement.html) (consulté le 1<sup>er</sup> avril 2015).
- 10 Pierre-Antoine HARVEY, *Impacts des normes du travail sur l'équité salariale entre les femmes et les hommes : analyse empirique des provinces canadiennes entre 1997 et 2002*, mémoire de maîtrise, UQAM
- 11 « Au bas de l'échelle », Au bas de l'échelle, <http://www.aubasdelechele.ca/> (consulté le 1<sup>er</sup> avril 2015).
- 12 « Le front de défense des non-syndiqué-e-s », Le centre des travailleurs et travailleuses immigrants, <http://iwc-cti.org/fr/le-front-de-defense-des-non-syndiques/> (consulté le 1<sup>er</sup> avril 2015).
- 13 Par contre, encore aujourd'hui, cette coalition refuse d'appuyer leur revendication sur un « panier de consommation ». Elle préfère baser son calcul sur le Seuil de faible revenu calculé par Statistique Canada. D'abord, elle considère que le seuil de pauvreté se mesure de manière relative, c'est-à-dire en proportion de la richesse globale de la population. De plus, elle craint que le panier identifié soit constamment révisé à la baisse et finisse par ressembler à la mesure de consommation qui détermine le niveau de subsistance minimal.
- 14 Iglia IVANOVA et Seth KLEIN, *Working for a Living Wage 2014 : Making Paid Work Meet Basic Family Needs in Metro Vancouver*, Canadian Centre for Policy Alternatives, 24 avril 2014, <https://www.policyalternatives.ca/livingwage2014>
- 15 Marc-André DEMERS, *Pouvoir d'achat et durée du travail de la population non étudiante travaillant au salaire minimum*, Institut de la Statistique du Québec, avril 2013, p. 2, <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/bulletins/pouvoir-achat-etudiant-minimum.pdf>
- 16 *Ibid.*, p. 3.
- 17 LES BANQUES ALIMENTAIRES DU QUÉBEC, *Bilan faim Québec 2014*, décembre 2014, p. 11, <http://www.banquesalimentaires.org/upload/BilanFaimQc2014.pdf>
- 18 *Idem.*
- 19 *Revue multidisciplinaire sur l'emploi, le syndicalisme et le travail* (REMEST), vol. 7, n° 1, 2012, p. 30.
- 20 *Idem.*
- 21 Mircea VULTURE et Jean BERNIER, « Inégalités structurelles et inégalités fractales dans le contexte postfordiste du marché du travail », *Revue Interventions économiques*, no 47, 2013, p. 1-18.
- 22 Jim STANFORD et Hugh MACKENZIE, *A Living Wage for Toronto*, Canadian Centre for Policy Alternatives, novembre 2008, [https://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/Ontario\\_Office\\_Pubs/2008/A\\_Living\\_Wage\\_for\\_Toronto.pdf](https://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/Ontario_Office_Pubs/2008/A_Living_Wage_for_Toronto.pdf). Notons que selon les calculs de Stanford et de Mackenzie, le salaire horaire viable pour une famille de quatre personnes à Toronto en 2008 était de 16,60 \$ par heure.
- 23 Cette note a été produite avant le dépôt du budget fédéral 2015 et n'a pas pris en compte les modifications à la prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE).
- 24 INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *État du marché du travail au Québec*, Documents d'études sur le travail et la rémunération, p. 17,

<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/bulletins/etat-marche-travail-2013.pdf>

- 25 *Ibid.*
- 26 François AUBRY, *Le living wage aux États-Unis et au Canada, un mouvement pour un salaire minimum convenable, op. cit.*
- 27 Ces chiffres sont utilisés ici à titre indicatif seulement. Sans les crédits et transferts, les taux d'imposition seraient sans aucun doute différents. Or, pour cet exercice, nous avons retenu les taux d'imposition en vigueur.
- 28 Louis GAUDREAU et Minh NGUYEN, *Les périls de l'accès à la propriété*, Note socio-économique, IRIS, octobre 2013, p. 3, <http://iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2014/10/Note-Acc%C3%A8s-WEB-02.pdf>
- 29 Mathieu DUFOUR et Philippe HURTEAU, *Est-ce que les Québécois et Québécoises profitent de l'augmentation de la productivité ?*, Note socio-économique, IRIS, août 2013, p. 5, <http://www.iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2013/08/Note-productivite-IRIS.pdf>







# IRIS

**Institut de recherche  
et d'informations  
socio-économiques**

L'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), un institut de recherche indépendant et progressiste, a été fondé à l'automne 2000. Son équipe de chercheur-e-s se positionne sur les grands enjeux socio-économiques de l'heure et offre ses services aux groupes communautaires et aux syndicats pour des projets de recherche spécifiques.

**Institut de recherche et d'informations socio-économiques**

1710, rue Beaudry, bureau 3.4, Montréal (Québec) H2L 3E7  
514 789-2409 · [www.iris-recherche.qc.ca](http://www.iris-recherche.qc.ca)

**ISBN 978-2-923011-64-6 (PDF)**

**ISBN 978-2-923011-65-3 (version imprimée)**